



## L'Alsace, 7<sup>e</sup> région pour l'importance de son secteur de la culture

Les activités culturelles en Alsace génèrent 700 millions d'euros, soit 2,1 % de la richesse régionale, ce qui fait de l'Alsace la région où la culture pèse le plus dans le quart nord-est de la France. Les établissements employeurs en dégagent la quasi-totalité. Plus des trois quarts de cette richesse est produite par l'audiovisuel, l'architecture, l'édition écrite, le spectacle vivant, la publicité et l'édition de logiciels. Ces secteurs sont également les plus gros employeurs avec les trois quarts des salariés. Les établissements employeurs représentent 17 % des 9 900 établissements culturels et 12 300 salariés y exercent leur activité principale, effectif qui a reculé de 7 % entre 2006 et 2012.

Corinne Challand, Yves Frydel

En Alsace, l'ensemble des activités culturelles génère 700 millions d'euros, soit 2,1 % de la richesse régionale, et emploie 12 300 salariés en 2012. En métropole, l'Île-de-France concentre à elle seule les deux tiers de la richesse créée dans les établissements culturels et la moitié de leurs salariés. Dans le quart nord-est de la France, l'Alsace fait figure d'exception (figure 1). Elle est au septième rang des régions pour la part de la valeur ajoutée créée dans la culture, proche de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Midi-Pyrénées.

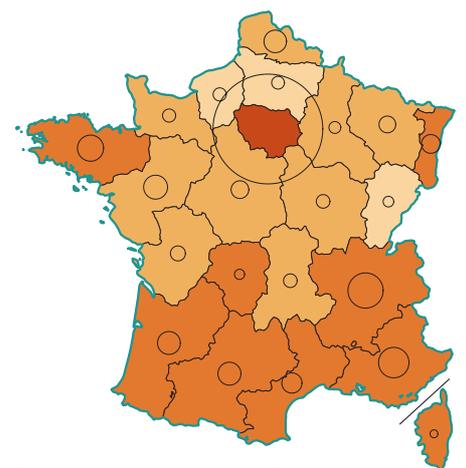
Dans la nouvelle région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, la culture dégage un total d'1,5 milliard d'euros, 280 millions en Champagne-Ardenne et 570 en Lorraine. Dans les activités qui génèrent le plus de richesse, c'est-à-dire l'architecture, l'édition de chaînes généralistes, la publicité, l'édition de logiciels applicatifs et le spectacle vivant, l'Alsace arrive en tête. C'est la Lorraine pour l'édition et l'imprimerie de journaux, ainsi que pour le commerce de détail de journaux et de papeterie.

Le secteur de la culture compte 9 900 établissements en Alsace, dont 83 % n'emploient aucun salarié. Cette absence de salarié est plus fréquente dans les arts visuels, la traduction et l'enseignement artistique.

Les entreprises culturelles implantées dans la région ont généralement un seul établissement. Les rares établissements qui ont leur centre de décision en dehors de la région relèvent de la publicité, de la distribution de produits culturels ou de l'audiovisuel (des radios pour la plupart).

Les établissements employeurs sont à l'origine de 90 % de la richesse dégagée du secteur en Alsace. Ils comptent moins de cinq salariés dans la majorité des cas et sont nombreux dans l'architecture, le spectacle vivant, la publicité et la distribution de produits culturels. Le nombre de salariés ayant leur activité principale dans un établissement culturel, 12 300 en 2012, a diminué de 1 000 personnes depuis 2006. Les activités qui contribuent le plus à la baisse concernent les

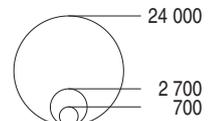
### 1 Un secteur culturel performant en Alsace



Part de la richesse dégagée par les établissements culturels dans la richesse totale (en %)

- 6,22 (Île-de-France)
- de 1,88 à moins de 2,83
- de 1,35 à moins de 1,88
- moins de 1,35

Richesse dégagée par le secteur culturel (en millions d'euros)



Alsace : 2,1 %

© IGN - Insee 2015  
Source : Insee, FEE 2012.

agences de presse et les activités photographiques. Ce recul de l'emploi (- 7 %) est comparable à celui constaté en France de province (- 6 %). En Île-de-France, la baisse est moins sensible (- 2,5 %).

Plus des trois quarts de la richesse dégagée en Alsace proviennent de l'audiovisuel, l'architecture, l'édition écrite, le spectacle vivant, la publicité et l'édition de logiciels. Ils sont employeurs dans la même proportion (figure 2).

### L'audiovisuel, porté par la chaîne Arte

L'audiovisuel regroupe les activités de production et de diffusion des télévisions et des radios, y compris les films publicitaires. Ce secteur, qui en 2012 compte 330 établissements en Alsace dont 118 employeurs, crée 135 millions d'euros de richesse. L'emploi y a progressé deux fois plus rapidement qu'en province, passant de 1 400 salariés en 2006 à 1 540 en 2012. L'audiovisuel pèse 2,2 fois plus dans l'emploi salarié total de la région que dans l'ensemble métropolitain, hors Île-de-France. Le résultat est identique pour la valeur ajoutée du secteur (figure 3). Cette place spécifique de la région est due à la présence de la chaîne franco-allemande Arte.

Dans l'audiovisuel, les taux de marge et d'investissements des entreprises de l'économie marchande sont les plus élevés du secteur culturel. L'investissement est soutenu dans l'édition de chaînes généralistes, la production de films, pour la publicité ou pour la télévision. La richesse dégagée

## 2 L'audiovisuel, l'architecture et l'édition écrite : la moitié de la richesse dégagée par la culture en Alsace

	Nombre d'établissements	Structure de la richesse dégagée (en %)	Emploi salarié (postes principaux)	Évolution 2006-2012 de l'emploi (en %)	
				Alsace	France de province
Audiovisuel	330	19,4	1 540	9,5	4,6
Architecture	1 080	15,6	1 390	0,1	-3,7
Édition écrite	310	15,0	1 760	-19,1	-18,8
Spectacle vivant	1 580	10,2	2 100	0,2	7,6
Publicité	680	9,6	1 570	2,0	9,0
Édition de logiciels	130	8,7	780	53,2	7,6
Arts visuels	3 860	5,0	240	-51,1	-41,9
Patrimoine	80	3,9	770	30,2	32,2
Distribution de produits culturels	350	3,9	820	-24,0	-23,1
Cinéma	120	2,4	440	-12,9	8,5
Fabrication, distribution et réparation de matériels culturels	150	2,3	430	-43,9	-27,1
Traduction	690	1,5	80	-36,8	-55,5
Taille de pierres	100	1,4	190	-39,4	-25,9
Fabrication d'instruments de musique	40	0,6	80	-26,7	-29,6
Enseignement culturel	480	0,5	130	-24,1	-21,8
<b>Ensemble des activités culturelles</b>	<b>9 980</b>	<b>100,0</b>	<b>12 320</b>	<b>-7,1</b>	<b>-5,8</b>

Source : Insee, CLAP 2012, FEE 2012, DADS 2006 et 2012.

rapportée au nombre de salariés révèle une productivité apparente du travail importante (113 000 euros), et s'accompagne d'une intensité capitaliste forte (117 000 euros), du fait du matériel coûteux que nécessitent ces activités. Dans l'édition et la diffusion de programmes radio, la productivité apparente du travail est plus faible et l'investissement est à un niveau bas malgré des marges confortables.

Les deux tiers des salariés de l'audiovisuel sont des cadres diplômés du supérieur

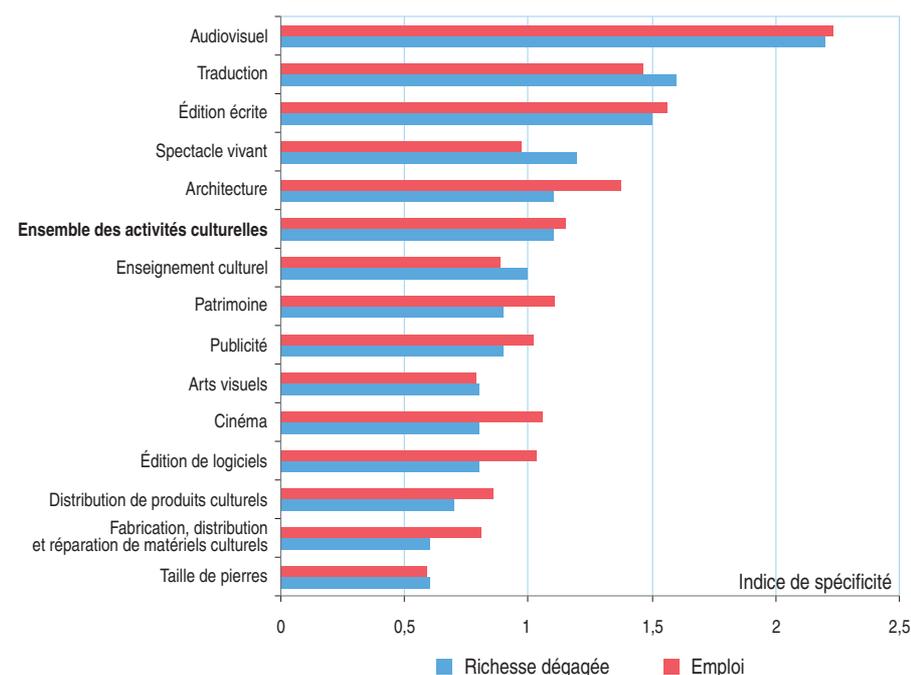
(figure 4). Le salaire horaire moyen (20 euros nets en 2012) est supérieur de 20 % à celui de la France de province et bien plus élevé que pour l'ensemble des établissements culturels de la région. La production de films institutionnels et publicitaires, ainsi que les chaînes généralistes, offrent les salaires les plus intéressants. Ils sont plus faibles dans les chaînes thématiques, bien que les trois quarts des salariés soient cadres.

En moyenne sur une année, le poste principal d'un salarié de l'audiovisuel représente 1 230 heures pour un revenu de 22 000 euros nets. C'est une centaine d'heures de moins que l'ensemble des salariés des établissements culturels, et 5 000 euros de plus (figure 5). Mais l'ensemble des postes offerts a une durée relativement courte : deux tiers des contrats font moins de 500 heures. Les salariés cumulent des postes à durée déterminée, en particulier dans l'enregistrement sonore et dans la production de téléfilms et films publicitaires, où la durée annuelle moyenne de travail pour un salarié est inférieure à 900 heures.

### L'architecture, plus présente en Alsace

En 2012, le secteur de l'architecture a créé 110 millions d'euros de richesse en Alsace, soit 15 % de l'ensemble du secteur culturel. Les 1 400 salariés concernés sont employés dans un tiers des 1 080 établissements du domaine. Depuis 2006, leur nombre est stable. Comparé à l'ensemble de la richesse créée et à l'emploi total, la richesse créée en Alsace est 1,1 fois plus importante qu'en France de province alors que la part de l'emploi y est supérieure de 1,4.

## 3 L'audiovisuel deux fois plus présent dans l'économie alsacienne qu'en province



Lecture : l'indice de spécificité pour la richesse dégagée rapporte le poids de chaque secteur d'activité dans la richesse dégagée totale de l'Alsace au poids du même secteur en France de province. Le poids de l'audiovisuel en Alsace est 2,2 fois plus élevé qu'en France pour la richesse dégagée comme pour l'emploi salarié total, hors Île-de-France.

Source : Insee, FEE 2012 et DADS 2012.

En Alsace, la proportion d'indépendants qui emploient des salariés est plus importante. Dans ce secteur, le capital immobilisé par emploi et les investissements sont faibles. La productivité apparente du travail s'élève à 86 000 euros par salarié.

La part des postes à temps plein a augmenté depuis 2006, passant de 49 % à 56 %. Les contrats à durée indéterminée représentent 80 % des postes offerts. Les salaires horaires sont dans la moyenne de l'ensemble du secteur culturel, soit 14 euros nets. Les deux tiers des salariés sont diplômés du supérieur. Plus de la moitié des salariés sont des professions intermédiaires et des employés (dessinateurs en bâtiment ou secrétaires). Dans l'architecture, 40 % des actifs sont des non salariés. Le métier d'architecte est également très présent hors du secteur de la culture, dans les cabinets d'ingénierie, mais aussi dans le conseil et les activités juridiques et comptables.

### L'emploi se dégrade dans l'édition écrite

L'édition écrite est aussi une forte spécialisation régionale avec une part de l'emploi salarié et de la valeur ajoutée dans l'ensemble 1,5 fois plus importantes que celles observées dans l'ensemble des régions de province. Dans ce secteur, la situation de l'emploi se dégrade sensiblement dans la région comme en province. L'édition écrite en Alsace a perdu un cinquième de ses salariés entre 2006 et 2012 (de 2 170 à 1 760). Les effectifs d'ouvriers ont diminué de moitié, alors que ceux des cadres ont augmenté. En 2012, 40 % des salariés dans l'édition écrite sont des cadres pour 45 % en province. L'édition de revues et de périodiques perd tous ses effectifs ouvriers ; l'édition et l'imprimerie de journaux en perdent deux sur cinq.

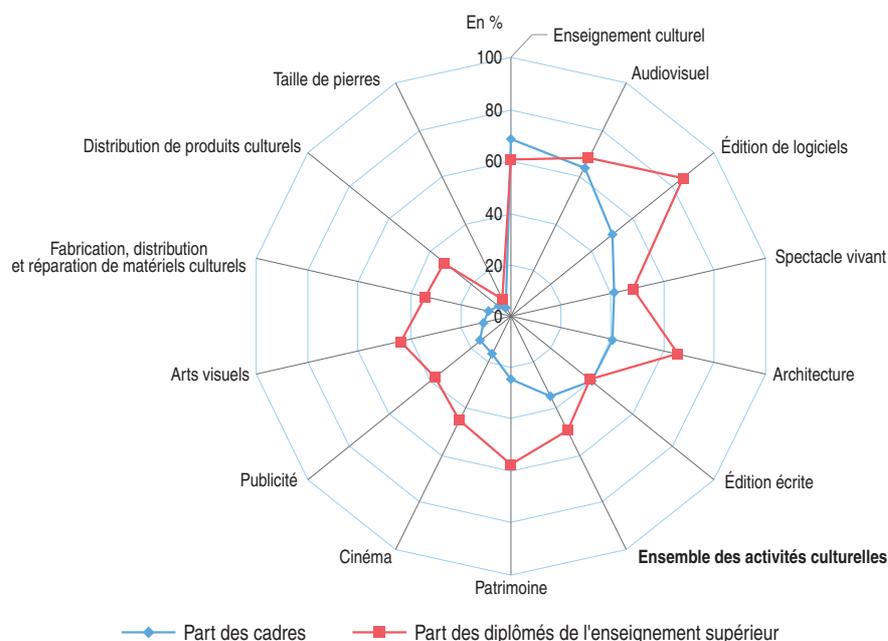
L'édition de journaux résiste mieux qu'au plan national avec une diminution de ses effectifs de 7 %. En revanche, l'emploi dans les agences de presse est divisé par quatre.

L'édition écrite alloue une part importante de sa valeur ajoutée aux charges de personnel. Les marges et les investissements sont faibles, alors que de coûteuses machines sont utilisées. L'intensité capitalistique est en effet élevée (89 000 euros par équivalent temps plein). La richesse dégagée est de 105 millions d'euros, et la productivité apparente du travail est plus forte qu'en province (73 000 contre 66 000 euros).

L'édition écrite est caractérisée par une forte part de contrats à durée indéterminée (huit sur dix).

La rémunération salariale annuelle est conséquente (28 300 euros), en rapport avec le nombre d'heures travaillées (1 510 heures) et un salaire horaire moyen de 19

## 4 85 % de diplômés du supérieur dans l'édition de logiciels



Source : Insee, RP2011 et DADS 2012.

euros nets. Ce dernier est le même dans l'imprimerie, où on compte 27 % de cadres, que dans les agences de presse, qui en comptent 80 %.

La progression salariale a, dans l'édition de journaux et l'imprimerie, suivi l'inflation entre 2006 et 2012, mais a été plus importante dans l'édition de livres. Dans l'édition de revues et périodiques, en revanche, les salaires ont baissé de 7 % en euros constants.

### Beaucoup de contrats courts dans le spectacle vivant

Le spectacle vivant regroupe les arts du spectacle vivant, les activités de soutien et la gestion des salles de spectacle. En Alsace, il compte 1 580 établissements dont quatre sur cinq n'emploient aucun salarié en 2012. Ce domaine représente 10 % de la richesse dégagée du secteur culturel, soit 70 millions d'euros.

Comparé à l'ensemble de la richesse créée dans la région et à l'emploi total, la richesse créée en Alsace est 1,2 fois plus importante qu'en France de province alors que la part de l'emploi y est du même ordre. La productivité apparente du travail est plus élevée en Alsace, les activités de soutien au spectacle vivant, plus créatrices de richesse, y étant davantage représentées.

Le nombre d'établissements progresse depuis 2006, sauf pour la gestion des salles de spectacle. Le nombre de salariés est stable (2 100 en 2012) alors qu'il s'accroît de 7,6 % en France de province.

Le spectacle vivant est le secteur qui offre le plus de postes occupés à titre de postes secondaires par des salariés qui exercent leur activité principale en dehors d'un

établissement culturel (4 000). Les contrats courts sont très utilisés ; 80 % de l'ensemble des postes offerts ont une durée inférieure à 500 heures et 85 % des contrats sont à durée déterminée. Les contrats très courts, de moins de 100 heures, sont toutefois moins fréquents dans la région. En moyenne, un salarié qui exerce son activité principale dans le spectacle vivant travaille 1 000 heures. Le nombre d'heures atteint son maximum dans la gestion de salles de spectacles (1 235 heures) ; un tiers des postes y est à durée indéterminée.

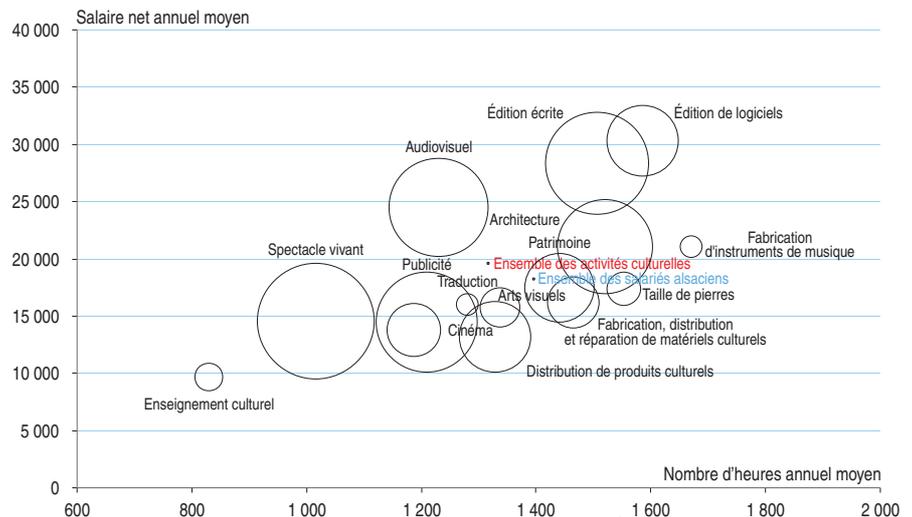
Les salariés cumulent peu d'heures dans leur poste principal, moins bien rémunéré sur l'année que dans les autres secteurs de la culture. Ils sont nombreux à compléter ce revenu par des allocations chômage. Les salaires horaires sont inférieurs à la moyenne du secteur culturel, sauf dans les activités de soutien (où les salaires sont aussi supérieurs à ce qu'ils sont en province).

### Les agences de publicité, limitées par de faibles marges

Les 680 établissements du secteur de la publicité sont à l'origine de 65 millions de richesse, soit 9,5 % de la valeur ajoutée totale de la culture. Comparé à l'ensemble de la richesse créée et à l'emploi total, la richesse créée en Alsace est un peu moins importante qu'en France de province alors que la part de l'emploi y est similaire. Contrairement à la province, où l'emploi a progressé de 9 %, il est stable en Alsace : 1 550 salariés ont leur poste principal dans la publicité. Pour l'ensemble des postes, les agences de publicité emploient plus

d'ouvriers qu'en 2006 ; leur part est passée de 30 % à 42 %. Ce sont des emplois de conducteurs, de livreurs et de coursiers. Le nombre de salariés ayant eu un poste occupé à titre secondaire a également fortement progressé. Plus de la moitié des postes sont de ce type. La part des salariés en contrat à durée indéterminée est plus faible en Alsace qu'en province (45 % pour 58 %) et sept postes sur dix font moins de 500 heures. Les 1 550 salariés à titre principal des agences de publicité ont une moindre rémunération annuelle, liée à des niveaux de salaire horaire et de volume de travail parmi les plus bas. Peu sont cadres (15 %) et seulement 40 % sont diplômés du supérieur. Les marges sont faibles dans ces agences, les frais de personnel représentent plus de 90 % de la valeur ajoutée des entreprises. C'est un secteur à faible intensité capitalistique, et en Alsace l'investissement est moindre comparé à l'ensemble de la France de province.

## 5 De meilleures conditions de rémunération dans l'édition de logiciels et l'édition écrite



Lecture : en Alsace, le spectacle vivant emploie 2 100 salariés (taille du cercle), occupés en moyenne annuelle 1 020 heures pour une rémunération nette de 14 500 euros.  
 Champ : poste principal des salariés.  
 Source : Insee, DADS 2012.

### Un emploi très qualifié dans l'édition de logiciels

La richesse dégagée par les 130 établissements de l'édition de logiciels s'élève à 60 millions d'euros. Comparé à l'ensemble de la richesse créée et à l'emploi total, la richesse créée en Alsace est inférieure à celle de France de province alors que la part de l'emploi y est équivalente. L'activité régionale est presque exclusivement tournée vers les logiciels applicatifs. L'édition de jeux électroniques et d'outils de développement et de langage est très peu présente. C'est un secteur en expansion avec une progression de moitié de l'emploi salarié : de 510 en 2006 à 780 en 2012. L'emploi y est très qualifié, avec 85 % de diplômés de l'enseignement supérieur et 50 % de cadres.

Le niveau de capital par emploi est faible et la productivité du travail élevée (80 000 euros par équivalent temps plein).

L'édition de logiciels offre les meilleures conditions de rémunérations, avec 30 300 euros annuels pour un salaire horaire moyen de 19 euros et des contrats essentiellement à durée indéterminée.

Comme en province, ce secteur dégage des marges, et consacre 20 % de sa création de richesse à des investissements. C'est enfin le secteur de la culture qui exporte le plus vers l'étranger (18 % de son chiffre d'affaires).

### Moins d'investissement dans le cinéma en Alsace

Le cinéma est le secteur où la concentration d'activité en Île-de-France est la plus forte (85 % de la richesse créée), devant

l'audiovisuel (79 %) et l'édition écrite (69 %). En Alsace, 120 établissements appartiennent à ce secteur, dont un tiers emploie des salariés.

C'est un secteur où le taux de marge atteint 40 %. L'intensité capitalistique est très élevée, en lien avec la projection de films. Les niveaux d'investissement, à hauteur de 20 % de la valeur ajoutée sont deux fois moins importants qu'en France de province.

L'emploi pour l'ensemble de ce secteur recule de 13 % entre 2006 et 2012 alors qu'il progresse en France de province. La distribution de films disparaît tandis que l'emploi se maintient autour de 320 salariés pour la projection de films. La post-production, également liée à l'audiovisuel, perd des emplois mais les postes secondaires, de courte durée, sont plus nombreux. Dans cette activité, limitée à moins de dix établissements employeurs, le renouvellement a été sensible entre 2006 et 2012. Les salaires horaires ont baissé.

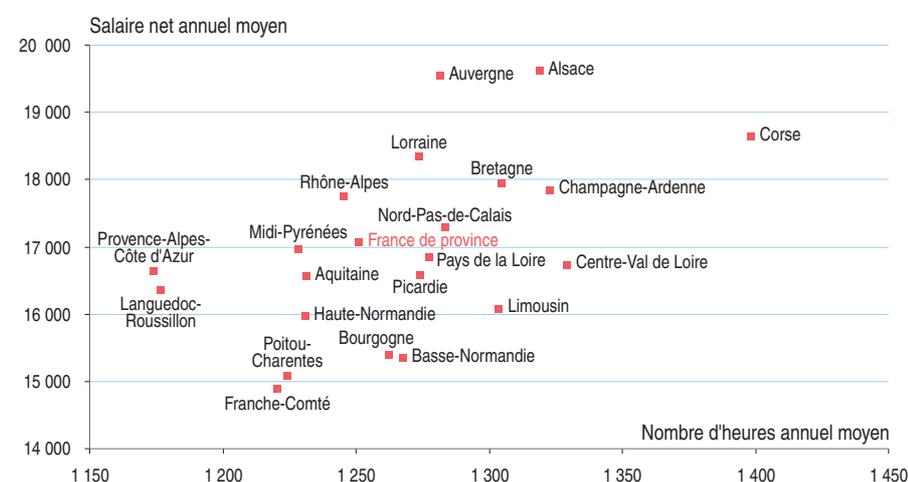
Le cinéma est un secteur où la durée annuelle de travail et le montant des rémunérations sont parmi les plus faibles. La proportion de cadres n'y est que de 16 %, pour 45 % de salariés diplômés du supérieur.

### Des situations inégales dans les autres activités

La distribution de produits culturels et la fabrication de matériels culturels sont deux secteurs peu représentés en Alsace. Ils contribuent à hauteur de 3,9 % et de 2,3 % de la valeur ajoutée dans la culture.

Comme au niveau de l'ensemble des régions de province, la distribution de produits culturels est en difficulté. Avec le

## 6 Des contrats plus longs et mieux rémunérés en Alsace



Champ : poste principal des salariés.  
 Source : Insee, DADS 2012.

## 7 Journalistes, artistes dramatiques et danseurs en progression

développement de la diffusion de médias par internet et du commerce en ligne, la location de vidéo disparaît et les activités de commerce de détail perdent un emploi sur cinq. Pour autant, le secteur profite de marges confortables (28 %) mais l'investissement en Alsace est deux fois plus faible qu'en province.

Pour la fabrication de matériels culturels, l'emploi salarié a chuté de près de moitié, davantage qu'en province. En Alsace, la productivité apparente du travail est inférieure (44 000 euros), l'intensité capitalistique deux fois moins élevée, les marges et le niveau d'investissement beaucoup plus faibles. Dans les deux secteurs, le niveau de qualification de la main d'œuvre est limité.

Les arts visuels comptent près de 4 000 établissements. Les deux tiers des actifs en emploi sont des indépendants qui travaillent seuls. Une centaine d'établissements seulement emploie des salariés. Leur nombre a diminué de moitié entre 2006 et 2012 (de 490 à 240). Le recul est important dans les activités photographiques, tandis que l'emploi dans le design progresse, mais l'activité compte moins de 100 salariés.

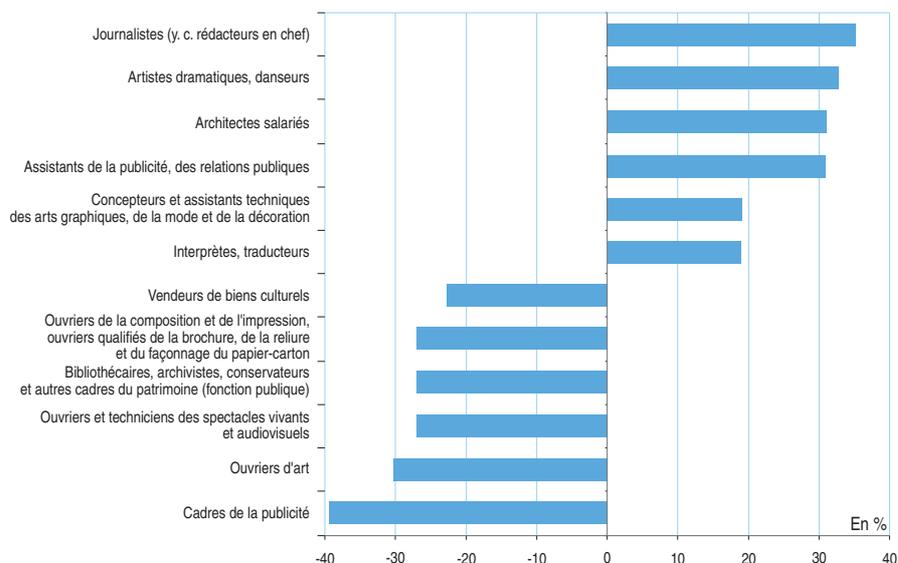
Dans le patrimoine, le secteur public est très représenté, avec 770 salariés en 2012. Le poids dans l'emploi total de la gestion des bibliothèques et des archives est deux fois plus important dans la région qu'en France de province.

Dans la traduction, 3 % des 690 établissements sont employeurs. La quasi-totalité dans cette activité sont des indépendants ou des auto-entrepreneurs. L'effectif des traducteurs a progressé de 20 % depuis 2006, mais l'emploi salarié connaît une baisse plus forte qu'en province, passant sous la centaine. C'est un secteur très qualifié, 90 % des actifs sont diplômés de l'enseignement supérieur.

Dans l'enseignement artistique, 8 % des 480 établissements sont employeurs. Les salariés sont seulement 130 à exercer leur activité principale dans ce domaine, mais au total ce sont 800 salariés qui y ont occupé un poste. Beaucoup sont de courte durée : 90 % des postes font moins de 500 heures.

### Une majorité de professions culturelles en dehors de la culture

Dans les établissements culturels, 38 % des salariés (4 700) exercent un métier culturel. Les métiers non culturels (7 700) sont les conducteurs-livreurs, secrétaires, dessinateurs en BTP, employés... La part de métiers culturels varie très fortement selon le secteur d'activité. Dans la fabrication-distribution-réparation de matériels



Note : évolutions les plus importantes pour les professions d'effectifs supérieurs à 200 actifs ayant un emploi entre 2006 et 2011 en Alsace.

Source : Insee, RP2006 et RP2011.

culturels, l'édition de logiciels et la taille de pierres, les professions culturelles sont minoritaires. Leur part dépasse 50 % dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et l'enseignement culturel. Et ils sont très présents dans l'édition écrite, la publicité et l'architecture. Les journalistes, les cadres, assistants et techniciens du spectacle, les architectes et les vendeurs de biens culturels forment les plus gros effectifs de professions culturelles dans les établissements culturels.

Par ailleurs, 5 800 salariés exercent une profession culturelle dans un établissement d'un autre secteur. Au total, 10 500 salariés et 4 600 non-salariés exercent une profession culturelle en Alsace dans un établissement culturel ou non. Ils sont souvent diplômés du supérieur : 56 % pour 34 % de l'ensemble de la population active occupée. Les plus diplômés sont les interprètes, architectes, bibliothécaires, directeurs, cadres, ainsi que de nombreux artistes plasticiens, musiciens, comédiens ou artistes du cirque. Les niveaux de diplômes sont plus hétérogènes parmi les artisans d'art, les indépendants du spectacle, les détaillants en biens culturels et les techniciens.

Dans l'ensemble de la population active occupée, les catégories socioprofessionnelles culturelles pèsent davantage en Alsace que dans la région ACAL. C'est particulièrement vrai pour les traducteurs-interprètes et les architectes. Seuls les indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif sont légèrement sous-représentés en Alsace par rapport à la future région. Ces différences se retrouvent également en comparaison à la France de province, avec quelques

nuances : les ouvriers de l'impression pèsent davantage, alors que les artisans d'art et les détaillants en biens culturels sont moins présents.

Parmi les professions culturelles, certaines ont vu leurs effectifs fortement varier (figure 7). Les cadres de la publicité et les ouvriers d'art ont perdu plus de 30 % de leur effectif entre 2006 et 2011, les ouvriers du spectacle vivant, les bibliothécaires de la fonction publique et les ouvriers de l'impression plus du quart. En revanche, les assistants de la publicité, les architectes salariés et les artistes dramatiques ont progressé de plus de 30 %. Malgré les difficultés rencontrées par le secteur de l'édition écrite, le nombre de journalistes augmente d'un tiers avec de nouveaux débouchés. En 2006, la presse et la télévision étaient les plus gros employeurs. Depuis, l'administration publique en fait également partie. Les journalistes sont aussi recrutés par des syndicats, la distribution d'électricité, l'édition de livres, le commerce de gros et de détail. ■

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee Alsace et la Région Alsace avec la participation de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

## Définitions

**Productivité apparente du travail** : valeur ajoutée rapportée à l'effectif salarié en équivalent temps plein.

**Intensité capitalistique** : immobilisations corporelles rapportées à l'effectif salarié en équivalent temps plein.

**Taux d'investissement** : investissements rapportés à la valeur ajoutée. Ce taux permet de mesurer la part de richesse produite consacrée à l'investissement.

**Taux de marge** : excédent brut d'exploitation rapporté à la valeur ajoutée. Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à dégager une rentabilité à partir de la valeur ajoutée. Il représente la part de la valeur ajoutée qui reste à l'entreprise pour financer ses investissements, payer ses impôts, rétribuer le capital ou épargner.

**Taux d'exportation** : chiffre d'affaires lié aux exportations rapporté au chiffre d'affaires du secteur.

**Poste principal** : le poste principal d'un salarié correspond au contrat le plus rémunérateur sur une année. Les autres postes sont dits secondaires.

## Champ de l'étude

Deux approches complémentaires sont mobilisées dans l'étude pour traiter de la question de la place de la culture dans l'économie et l'emploi en Alsace.

La première, autour des activités culturelles, s'intéresse aux établissements dont l'activité principale exercée appartient à la liste des activités économiques dites « culturelles ». La seconde, autour des professions culturelles, s'intéresse aux actifs en emploi qui exercent un métier culturel, dans un établissement culturel (au sens précédent) ou en dehors.

Les nomenclatures utilisées sont celles recommandées par le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère en charge de la culture, complétées sur indication de la DEPS par des activités nouvellement prises en compte par Eurostat et par des activités retenues dans le rapport de l'Inspection générale des finances et de l'inspection générale des affaires culturelles sur l'apport de la culture à l'économie en France publié fin 2013.

Le détail de ces nomenclatures figure sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) en regard de la présente publication.

### Insee Alsace

Cité Administrative  
14 rue du Maréchal Juin  
CS 50016  
67084 Strasbourg Cedex

### Directeur de la publication :

Joël Creusat

### Rédacteur en chef :

Jacques Marty

ISSN 2416-7924

© Insee 2015

## Pour en savoir plus

- Kancel S., Itty J., Weill M. et Durieux B., « L'apport de la culture à l'économie en France », *Rapport n°2013-M-067-02* de l'inspection générale des finances et n°2013-40 de l'inspection générale des affaires culturelles, décembre 2013.
- Jauneau Y. et Niel X., « Le poids économique direct de la culture en 2013 », *Culture Chiffres*, n°2014-5, octobre 2014.
- Fléchon-Lang A., Mistler A., Schmitt M., Durr M.-J., Monnin L., Strauss J.-P. et Auvray S., « L'emploi culturel en Alsace », *Chiffres pour l'Alsace, Dossier*, n°15, janvier 2009.

